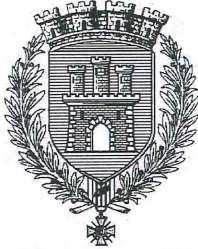


AR PREFECTURE

005-210500237-20150708-DEL20150708116-DE  
Regu le 23/07/2015

N° DEL 2015.07.08/116  
VILLE DE BRIANÇON

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Mercredi 8 juillet 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

**CONVOCAATION**

Date	01/07/2015
Affichage	01/07/2015

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	25	33

**Étaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

**Étaient Représentés :**

MARCHELLO Marie pouvoir à BOREL Jean-Paul  
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie  
CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à PICAT RE Alessandro  
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno  
BREUIL Marc pouvoir à GRYZKA Romain  
DAZIN Florian pouvoir à ARMAND Émilie.

**THEME** : RESSOURCES HUMAINES 1.

**OBJET** : AUTORISATION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA POLICE MUNICIPALE POUR L'ORGANISATION DU TRIATHLON EMBRUN-MAN LE 15 AOUT 2015.

**Absents-Excusés :**

MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Jacques JALADE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié par le décret 2011-541 du 17 mai 2011 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Considérant l'organisation par l'association EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION, de l'épreuve de triathlon « Embrun-Man » le samedi 15 août 2015 ;

Considérant la demande de l'EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION de la mise à disposition, par la commune de Briançon, d'agents de la Police Municipale afin d'assurer la sécurité lors des passages des coureurs ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec l'EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION, une convention de mise à disposition pour divers agents de la Police Municipale, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « Les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leur activités. ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention pour la mise à disposition le samedi 15 août 2015, des agents suivants :
  - Monsieur Christophe ROBERT.
  - Monsieur Thierry FABBRI.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

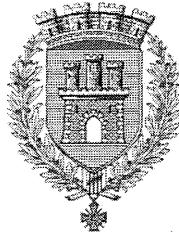
  
Gérard FROMM



AR PREFECTURE

005-210500237-20150708-DEL20150708116-DE  
Regu le 23/07/2015

Ville de Briançon



## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

### ENTRE :

La Ville de Briançon, représentée par son Maire en exercice, **Monsieur FROMM Gérard**, dûment habilité par délibération,

D'une part

### ET :

L'association **EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION** sise les Églantines 05200 EMBRUN, représentée par son président en exercice, **Monsieur IACONO Gérald**,

D'autre part

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

**Vu** le décret N°2008-580 du 18 juin 2008,

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1**

Dans le cadre de l'organisation de l'Embrun Man, la ville de Briançon met à la disposition de l'association EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION, Monsieur Christophe ROBERT, Brigadier-Chef Principal de Police Municipale, et Monsieur Thierry FABBRI, Brigadier de Police Municipale.

#### **ARTICLE 2**

La mise à disposition des intéressés est prononcée par arrêtés de la Ville de Briançon et notifiée à l'association EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION.

#### **ARTICLE 3**

Monsieur Christophe ROBERT et Monsieur Thierry FABBRI, effectueront leur mission sur la base de 7 heures 30 minutes par agent de 07h00 à 14h30 le samedi 15 août 2015.

**ARTICLE 4**

Pendant la durée de la mise à disposition auprès de l'association EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION, les agents seront placés sous la direction exclusive de l'association qui deviendra civilement responsable en qualité de commettant et renoncera de ce fait à tout recours contre la ville de Briançon pour les dommages qui seraient causés par les fonctionnaires concernés dans l'exercice des fonctions qui leur seront confiées.

**ARTICLE 5**

La mise à disposition des deux agents est consentie à titre onéreux.

**ARTICLE 6**

La rémunération des fonctionnaires concernés et les charges sociales afférentes, correspondant au temps de travail effectué par les agents, seront à la charge de l'association EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION.

Sur présentation d'états justificatifs récapitulatifs des deux agents, la ville de Briançon adressera à l'association EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION, une facture comprenant les dépenses engagées par la ville de Briançon, au titre de la rémunération et des charges sociales afférentes à l'activité des fonctionnaires concernés au bénéfice d'EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION.

Les taux horaires qui seront appliqués sont les suivants :

- 39,98 € pour Monsieur Christophe ROBERT.
- 38,74 € pour Monsieur Thierry FABBRI.

EMBRUN-MAN TRIATHLON ORGANISATION se libèrera des sommes dues par virement administratif ou envoi d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public avant la fin du mois suivant le mois de facturation.

Fait en 4 exemplaires originaux à Briançon, le

**Le Maire de Briançon,**

**Le Président de l'Embrun  
Man Triathlon Organisation,**

**Gérard FROMM**

**Gérald IACONO**